

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 juillet 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossiers RDÉ R-4089-2019 et R-4090-2019.

Révision de la décision D-2019-052 rendue au dossier R-4045-2018 relatif aux Tarifs et conditions de service d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

**Demande du Regroupement CREE constitué de la *Première Nation Crie de Waswanipi* et de la *Corporation de développement Tawich* (CREE) en rectification de la décision D-2019-078.**

---

Chère Consœur,

Par la présente, le Regroupement CREE constitué de la *Première Nation Crie de Waswanipi* et de la *Corporation de développement Tawich* (CREE), invite respectueusement la Régie de l'énergie à **rectifier sa décision D-2019-078** rendue aux présents dossiers. En effet, au paragraphe 53 de cette décision, il y a lieu de remplacer les mots « *SÉ-AQLPA* » par les mots « *le Regroupement CREE* »; il s'agit manifestement d'une erreur cléricale car *SÉ-AQLPA* n'étaient pas des intervenants aux présents dossiers. De plus, le nom du soussigné est incorrectement orthographié aux deux endroits où il apparaît en page 3.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement CREE constitué de la *Première Nation Crie de Waswanipi* et de la *Corporation de développement Tawich*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).